



Négociateur immobilier vrp exclusif

Par Mary44

Bonjour,

Je suis négociatrice immobilier sous le statut de VRP exclusif rémunérée en avance sur commissions. Il est stipulé dans mon contrat que l'indemnité de congés payés n'est pas incluse dans la rémunération et que le versement des commissions se fait trimestriellement.

Fin août, j'avais remboursé l'intégralité des avances qui m'avaient été versées.

J'aurai dû recevoir fin septembre le delta qui correspondait aux commissions.

Mes congés du mois d'août ont été indemnisé selon la règle du maintien de salaire.

Or, fin septembre, je me suis aperçue que mon indemnité de congés payés du mois d'août avait été retenue sur le montant des commissions que je devais recevoir.

Est-ce normal ? Existe-t-il des textes légaux (jurisprudence ou autre) qui Confirmeraient ou infirmeraient ce fonctionnement ?

Je vous remercie de vos réponses !
Bien à vous.